

Vaccin contre l'hépatite A

Santé Publique – fiche de renseignements

Au cours des 50 dernières années au Canada, l'immunisation a sauvé plus de vies que toute autre intervention médicale. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Qu'est-ce que l'hépatite A?

L'hépatite A est un virus qui attaque le foie. L'hépatite A peut rendre les personnes atteintes très fatiguées, et causer de la fièvre, des maux d'estomac et une perte d'appétit. Le virus peut aussi donner à la peau et aux yeux un aspect jaunâtre (jaunisse). Certaines personnes ne se rendent jamais compte qu'elles sont atteintes de l'hépatite A, parce qu'elles ne deviennent pas malades. Toutefois, même les personnes qui ne montrent aucun signe de la maladie peuvent transmettre le virus de l'hépatite A aux autres.

L'hépatite A est plus courante chez les jeunes enfants que chez les personnes dont l'âge est plus avancé. Cependant, les jeunes enfants ne montrent généralement aucun signe qu'ils sont porteurs du virus.

Il existe d'autres types d'hépatite, notamment l'hépatite B et l'hépatite C. Le vaccin contre l'hépatite A protège seulement contre le virus de l'hépatite A.

Comment le virus est-il transmis?

L'hépatite A peut se transmettre par le contact avec les selles d'une personne infectée, ainsi qu'en buvant ou en mangeant des aliments ou de l'eau contaminés. C'est pourquoi bien se laver les mains après avoir utilisé les toilettes et avant de toucher à la nourriture est très important. L'hépatite A peut aussi se transmettre d'une personne à une autre par certaines formes de contacts sexuels ou par le partage d'aiguilles avec une personne infectée par le virus de l'hépatite A.

Qui doit recevoir un vaccin contre l'hépatite A?

La vaccination est le meilleur moyen de se protéger contre l'hépatite A.

Lorsque vous recevez le vaccin, vous contribuez également à protéger les autres parce qu'une personne immunisée est moins susceptible de transmettre le virus. La vaccination contre l'hépatite A est particulièrement importante chez les personnes âgées de 12 mois et plus qui :

- sont en contact étroit avec une personne atteinte d'hépatite A (soignant, ami ou membre de la famille);
- souffrent d'un trouble de la santé qui affecte le foie (par exemple l'hépatite C);
- s'apprêtent à voyager dans un pays où l'hépatite A est courante;
- travaillent dans le milieu des soins de santé (par exemple dans un hôpital);
- ont des comportements à risque (par exemple l'utilisation de drogues illicites ou des pratiques sexuelles à risque).

Adressez-vous à votre médecin, une infirmière de la santé publique ou une infirmière praticienne pour savoir si vous êtes admissible au vaccin gratuit contre l'hépatite A.

Vous pouvez également consulter le :

Site Web de Santé publique Manitoba

www.gov.mb.ca/health/publichealth/index.fr.html

Vaccin contre l'hépatite A

Qui doit ÉVITER de recevoir le vaccin contre l'hépatite A?

Toute personne ayant eu auparavant une réaction allergique grave à une composante du vaccin.

Les personnes qui ont une forte fièvre doivent attendre de se sentir mieux avant de se faire immuniser. Le vaccin peut être administré en présence d'une maladie légère comme un rhume.

Effets secondaires possibles du vaccin contre l'hépatite A :

Les vaccins sont très sûrs. Il est beaucoup plus sûr de recevoir le vaccin que de contracter l'hépatite A.

Les réactions courantes au vaccin comprennent de la douleur, une rougeur et une enflure à l'endroit où le vaccin a été administré. Certaines personnes peuvent avoir de la fièvre, éprouver de la somnolence, des étourdissements et des maux d'estomac. Ces réactions sont légères et ne durent généralement qu'un jour ou deux. L'acétaminophène (Tylenol^{MD} ou Tempra^{MD}) peut être administré pour réduire la fièvre ou la douleur.

L'AAS (Aspirine^{MD}) ne doit JAMAIS être donné aux enfants parce qu'il peut causer une maladie grave du foie et du cœur appelée le syndrome de Reye.

Il est important de demeurer à la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu le vaccin, en raison de la possibilité rare de réaction allergique grave. Ces réactions comprennent de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou l'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si ces réactions se produisent une fois que vous avez quitté la clinique, **appelez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour recevoir un traitement immédiat.**

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à une infirmière de la santé publique ou à votre médecin.

Votre dossier de protection

Assurez-vous que votre médecin de famille ou l'infirmière de la santé publique mette votre dossier d'immunisation à jour, ainsi que celui de votre enfant, après chaque vaccination. Les cartes d'immunisation doivent être gardées en lieu sûr.

Les données relatives aux immunisations que vous et vos enfants recevez peuvent être enregistrées dans le système manitobain de traitement des données pour le contrôle de l'immunisation (Manitoba Immunization Monitoring System ou MIMS). Cette base de données informatisée permet à votre médecin ou à l'infirmière de la santé publique de savoir quelles immunisations vous ou votre enfant avez reçues ou devez recevoir. Les données contenues dans le MIMS peuvent servir à produire des dossiers d'immunisation ou à vous avertir, ou avertir votre médecin, lorsqu'un membre de la famille a manqué une immunisation. Santé Manitoba peut utiliser ces renseignements dans le but d'évaluer l'efficacité de différents vaccins dans une perspective de prévention. Si vous avez besoin de renseignements concernant les immunisations que vous ou vos enfants avez reçues, veuillez vous adresser à votre médecin de famille ou un bureau de la santé publique.

Pour obtenir plus de renseignements sur le vaccin contre l'hépatite A :

Parlez à votre médecin, à une infirmière de la santé publique ou une infirmière praticienne.

Téléphonez à Health Links-Info Santé à Winnipeg au 204-788-8200 ou sans frais ailleurs au Manitoba au 1-888-351-9257.

Vous pouvez aussi consulter le site Web de :

L'Agence de la santé publique du Canada
www.phac-aspc.gc.ca/im/index-fra.php